

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs
de saucisses et de viande porcine, originaires d'Islande

(contingents tarifaires)

Depuis le 01/07/07, en vertu du règlement d'exécution (UE) n° 759/2007 (JO L172/07), un contingent tarifaire annuel de 100 tonnes de saucisses originaires d'Islande est ouvert.

L'attention des importateurs est appelée sur le règlement d'exécution (UE) 2018/567 (JO L95/18) qui abroge le règlement d'exécution (UE) n° 759/2007 (JO L172/07).

Ce nouveau règlement prévoit le maintien du contingent pour les saucisses, originaires d'Islande, sous le nouveau numéro d'ordre 09.0832 et l'ouverture d'un nouveau contingent pour la viande de l'espèce porcine, originaire d'Islande, à compter du 01/05/18.

Ces nouveaux contingents seront gérés conformément aux articles 49 à 54 du règlement d'exécution (UE) 2015/2447 (JO L343/15) de la Commission, par examen des demandes d'imputation suivant l'ordre chronologique des dates de validation des déclarations en douane (méthode dite « au fur et à mesure ») et leur bénéfice est subordonné à la production d'un document justificatif de l'origine tel que prévu dans le protocole N°3 de l'accord.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les informations relatives à ces 2 nouveaux contingents ouverts à compter du 01/05/18.

| Numéro d'ordre | Code Nomenclature | Désignation des marchandises | Période contingente | Volume contingentaire (tonnes en poids net) | Droit contingentaire (%) |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------|
| 09.0832 | 1601 00 10 10 1601 00 10 90 1601 00 91 10 1601 00 91 90 1601 00 99 10 1601 00 99 90 | Saucisses | Pour chaque année civile | 100 | 0 |
| 09.0831 | 0203 | Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées | Du 01/05/2018 au 31/12/2018 : Pour chaque année civile à compter du 01/01/2019 : | 167 500 | 0 |